

Annexe au Règlement intérieur

NÉTIQUETTE FÉDÉRALE DES JEUNES ÉCOLOGISTES

• Objectifs & définition de la Netiquette fédérale :

La Netiquette est une charte définissant les règles de conduite et de politesse à adopter sur les boucles de discussion fédérales des Jeunes Écologistes. Il s'agit d'un document officiel constitutif de l'organisation, que toutes les adhérent·es doivent connaître et respecter.

Cette Netiquette a pour objectif de décrire un ensemble de bonnes pratiques permettant d'assurer des échanges respectueux, et dans l'esprit des valeurs portées par les Jeunes Écologistes, une déconstruction des rapports de genre, de race et de classe ainsi qu'un climat bienveillant et radicalement inclusif.

• Étendue d'application de la Netiquette :

La présente Netiquette s'applique à l'ensemble des boucles d'échanges fédérales existantes au sein des Jeunes Écologistes, cela concerne aussi bien la boucle fédérale "Adhérent·es Jeunes Écolos" que les boucles en non-mixité ou toutes boucles temporaires ou non pouvant être créées dans le cadre des forums, travaux ou événements fédéraux organisés par les Jeunes Écologistes.

Les boucles d'échanges fédérales ont pour objet l'échange d'informations et la discussion sur les sujets concernant l'écologie politique. Les échanges contribuent à l'information des adhérent·es, à la déconstruction des rapports de domination au sein de l'organisation et aux débats entre les adhérent·es tant qu'ils respectent les conventions de la Nétiquette.

• Règles concernant les échanges :

→ [Sur la forme des messages :](#)

Les règles définies dans cette section concernent la forme, c'est-à-dire la manière d'écrire, des messages envoyés dans les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes.

- L'utilisation de majuscules, pouvant être perçue comme agressive, est évitée.
- Le nombre de messages par boucle d'échange est limité à 3 par jour, par personne et par sujet, dans l'objectif de réguler la quantité et la qualité de

l'information échangée et d'assurer la lisibilité et l'intelligibilité des échanges, et pour éviter les réponses au tac-au-tac.

- Les adhérent·es, lorsqu'ils souhaitent débattre davantage d'un sujet, sont encouragé·es aux débats "physiques", c'est-à-dire en-dehors des canaux de communication numérique. Les échanges sur les boucles d'échanges régionales sont aussi encouragés.
- Chaque boucle d'échanges a une thématique de discussion, les adhérent·es sont invité·es à envoyer leurs messages dans la bonne boucle thématique.
- Les messages envoyés dans les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes doivent le plus possible respecter le principe de "prise de parole paritaire", c'est-à-dire que chaque message envoyé par un homme doit faire suite à un message envoyé par un·e non-homme.

→ Sur le fond des messages :

Les règles définies dans cette section concernent le fond, c'est-à-dire le contenu et la lisibilité par tou·tes des messages envoyés sur les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes.

- Les adhérent·es présent·es sur les boucles d'échanges fédérales s'engagent à échanger de manière polie, respectueuse et à maintenir un climat bienveillant et accueillant. Ils s'attachent à ce que leurs propos respectent la charte des valeurs et les principes fondamentaux des Jeunes Écologistes.
- Les adhérent·es présent·es sur les boucles d'échanges fédérales respectent l'objet de ces boucles et ne diffusent pas de messages hors-propos.
- Les messages envoyés par les adhérent·es dans les boucles d'échanges fédérales doivent être lisibles, concis. Les longs messages sous forme de "pavés", c'est-à-dire excédant 15 lignes sur Telegram, sont à éviter.

→ Sur l'origine et le partage des messages :

Les règles définies dans cette section concernent l'identification des personnes envoyant des messages sur les boucles fédérales, et le contrôle des partages de messages au sein des boucles et vers l'extérieur.

- Les expéditeurs·rices des messages envoyés dans les boucles d'échanges fédérales doivent pouvoir être facilement identifiés. En cas d'usage de pseudonyme sur le compte Télégram, les messages doivent être signés

par leur auteur·ice avec leur nom, leur groupe régional et leur éventuelle responsabilité au sein des Jeunes Écologistes.

- Les propos tenus dans les messages envoyés sur les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes n'engagent que leurs auteur·ices.
- Les messages échangés sur les boucles d'échanges fédérales ne sont pas diffusables sur une autre boucle ou en-dehors de l'organisation, sauf accord express de leurs auteur·ices.
- Les messages d'autres boucles d'échanges ne sont pas importés sur les boucles d'échanges fédérales sauf accord express de leurs auteur·ices.

→ [Bienveillance, inclusivité et bon accueil comme valeurs cardinales :](#)

Les règles définies dans cette section concernent le contenu et la manière d'envoyer des messages dans les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes, afin de garantir le respect de nos valeurs de bienveillance et d'inclusivité au sein de l'organisation.

- Les adhérent·es présent·es sur les boucles d'échanges fédérales s'engagent à échanger de manière polie, respectueuse et à maintenir un climat bienveillant et accueillant. Ils s'attachent à ce que leurs propos respectent la charte des valeurs et les principes fondamentaux des Jeunes Écologistes.
- Les adhérent·es présent·es sur les boucles d'échanges fédérales n'y tiennent aucun propos offensant, notamment en raison de leur caractère diffamatoire, dénigrant, haineux, injurieux, sexiste, raciste, validiste, classiste, xénophobe ou LGBTIphobe. Les attaques *ad-hominem* sont proscrites.
- Les hommes présents sur les boucles d'échanges fédérales s'attachent, notamment par une approche réflexive sur la masculinité et l'absence de *mansplaining/mecsplication* à se comporter en alliés féministes.
- Le vécu des personnes discriminées, qui peuvent être partagés sur les boucles d'échanges fédérales étant donné leur existence résolument politiques, ne doivent pas être remis en cause ou questionnés par d'autres adhérent·es.
- En raison des thèmes abordés parfois lourds sur les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes, certains échanges peuvent contenir des éléments susceptibles de déclencher des souvenirs traumatisants et des symptômes liés au stress post-traumatique. En conséquence, les

adhérent·es présent·es sur les boucles d'échanges fédérales s'engagent à utiliser, le cas échéant, des avertissements relatifs au contenu au début de leurs messages.

• **Modération des boucles d'échanges fédérales :**

→ Sur l'automodération entre adhérent·es :

L'auto-modération entre les adhérent·es est placée au centre de la Netiquette, avec l'objectif de minimiser au maximum les interventions du Bureau Fédéral dans les boucles d'échanges fédérales pour des raisons de modération. L'objectif est de permettre une appropriation généralisée de la Netiquette par les adhérent·es, au quotidien dans le fonctionnement de l'organisation.

- En cas de non-respect de la présente Netiquette sur les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes, chaque adhérent·e est encouragé·e à publier un visuel rappelant l'existence de la Netiquette dans la boucle concernée.
 - Une série de visuels vont, dans cette optique, être mis à disposition de l'ensemble des adhérent·es de l'organisation par la Cellule de Lutte contre les Violences et le Bureau Fédéral des Jeunes Écologistes.

→ Sur la modération statutaire :

Envisagée comme le dernier recours de la Netiquette, la "modération statutaire" désigne ici l'ensemble des sanctions pouvant être prises par le Bureau Fédéral à l'encontre d'adhérent·es en cas de non-respect de la Netiquette.

- Le Bureau Fédéral et la Cellule de Lutte contre les Violences interviennent pour rappeler les principes de la présente Netiquette et informer des potentielles sanctions en cas de non-respect de celle-ci.
- En cas de non-respect de la Netiquette, le Bureau Fédéral peut, à sa propre initiative ou à la demande d'un·e adhérent·es ou de la Cellule de Lutte Contre les Violences, utiliser les fonctions de Telegram pour retirer le droit d'envoyer des messages et de réagir à une personne pour une durée d'un mois maximum, tout en lui permettant de continuer à recevoir les autres messages. En amont de la décision, le Bureau Fédéral enverra un mail à l'adhérent·e concerné·e pour l'informer de la décision.

- En cas de manquements graves ou répétés qui perturberaient le fonctionnement des boucles d'échanges fédérales, le Bureau Fédéral peut, à sa propre initiative ou à la demande d'un·e adhérent·e ou de la Cellule de Lutte contre les Violences, retirer un·e adhérent·e des boucles d'échanges fédérales. En amont de la décision, le Bureau Fédéral enverra un mail à l'adhérent·e concerné·e pour l'informer de la décision.
- Les propos tenus sur les boucles d'échanges fédérales des Jeunes Écologistes peuvent faire l'objet de saisine de la Cellule de Lutte contre les Violences, ou d'un·e adhérent·e.